



## Les Producteurs laitiers du Canada

### Mémoire sur la renégociation de l'ALÉNA

18 juillet 2017

Les Producteurs laitiers du Canada (PLC) sont reconnaissants d'avoir la possibilité de présenter des commentaires relativement aux objectifs des renégociations de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

Les PLC représentent les producteurs vivant sur environ 11 000 fermes laitières canadiennes à titre d'organisme national de promotion, d'élaboration de politiques et de lobbying. Les PLC mettent tout en œuvre pour rassembler les conditions qui favorisent la stabilité de l'industrie laitière canadienne d'aujourd'hui et de demain. De plus, notre objectif est de maintenir des politiques qui favorisent la viabilité des fermes laitières canadiennes et de promouvoir les produits laitiers et leurs bienfaits pour la santé.

#### Sommaire

Même si nous concentrons nos efforts sur le marché intérieur, les pourparlers commerciaux internationaux sont d'une grande importance eue égard au maintien de l'intégrité du système de gestion de l'offre régissant l'industrie laitière canadienne. La gestion de l'offre continue d'être *essentielle* à la viabilité et à la durabilité de l'industrie laitière canadienne et, en tant que système, elle est fortement tributaire de la gestion des importations. En vertu de la gestion de l'offre, les producteurs laitiers canadiens (contrairement à ceux d'ailleurs dans le monde) gèrent collectivement leur production en vue de répondre aux exigences du marché, ce qui leur permet d'éviter de produire du lait de surplus pour le vendre à des prix de dumping. Les pourparlers commerciaux, qu'ils se déroulent à l'OMC ou qu'ils soient bilatéraux, ont le potentiel d'influer sur les mesures de gestion des importations, lesquelles jouent un rôle déterminant dans la planification de la production.

Le secteur laitier canadien a délibérément été exclu, par le gouvernement canadien, dans le cadre de l'ALÉNA original et, par conséquent, a été exempté d'ouvrir son marché. De plus, l'accord permettait au Canada de maintenir ses obligations auprès de l'OMC (anciennement le GATT), ce qui lui permettait de mettre en œuvre et de maintenir en toute légalité une série de contingents tarifaires (CT), conformément à ce qui avait été négocié et approuvé dans l'Accord du Cycle d'Uruguay. **Ainsi, les PLC soutiennent que l'industrie laitière canadienne doit continuer d'être exclue des négociations entourant la soi-disant modernisation de l'ALÉNA.** Plus précisément, comme nous l'avons souligné dans une lettre conjointe du GO5 adressée aux ministres Freeland, Champagne et MacAuley le 10 février 2017, les PLC insistent pour que le gouvernement du Canada rejette toute discussion relative à la taille des CT et au niveau des tarifs hors quota pour les produits laitiers dans le cadre de la renégociation de l'ALÉNA.

Les PLC ne s'opposent pas à ce que le Canada mène des négociations bilatérales, plurilatérales ou multilatérales, pourvu qu'il n'y ait pas d'effets négatifs sur l'industrie laitière canadienne. L'ouverture du marché canadien des produits laitiers au profit des États-Unis serait coûteuse pour l'économie du Canada

puisque'elle entraînerait une réduction de la contribution au PIB, des pertes d'emplois et une baisse des revenus des producteurs, en plus de n'apporter aucun avantage pour le Canada (c.-à-d. prix plus bas pour les consommateurs, etc.).

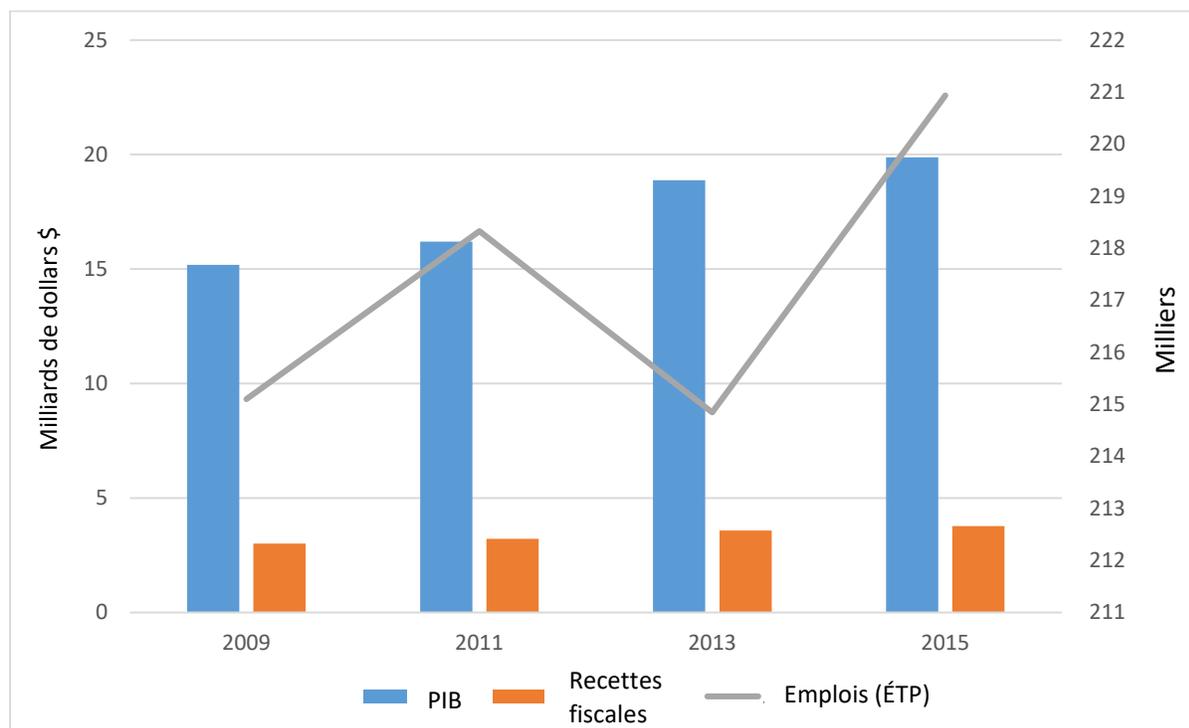
Les PLC sont reconnaissants du soutien continu du gouvernement du Canada et seront ravis de travailler avec lui en vue d'explorer des moyens de maintenir l'intégrité du système de gestion de l'offre dans le contexte de la demande des États-Unis de renégocier l'ALÉNA.

### **Le secteur laitier canadien : un important contributeur à l'économie canadienne**

Le secteur laitier contribue continuellement et de manière positive à la stabilité économique du Canada. En 2015, les contributions économiques du secteur ont généré 19,9 milliards de dollars au PIB du Canada et 3,8 milliards de dollars en recettes fiscales. De plus, le secteur laitier assure le maintien d'environ 221 000 emplois<sup>1</sup> au Canada tout en fournissant à la population canadienne des produits nutritifs frais et de grande qualité, et ce, sans les subventions directes du gouvernement que reçoit le secteur laitier d'autres pays.

Comme le montre le graphique 1 ci-dessous, selon les résultats des études sur les retombées économiques menées par ÉcoRessources, l'industrie laitière demeure un contributeur dynamique de l'économie du Canada : entre 2009 et 2015, le nombre d'emplois s'est accru de 3 %, la contribution aux recettes fiscales a augmenté de 25 % et la contribution au PIB, de 31 %.

**Graphique 1. Les retombées économiques de l'industrie laitière canadienne**



En vertu de la gestion de l'offre, les producteurs veillent principalement à produire du lait pour répondre à la demande intérieure; cependant, les producteurs laitiers canadiens demeurent ouverts à l'exploration

<sup>1</sup> Source : ÉcoRessources

d'occasions d'exportations, pourvu qu'elles soient rentables et que ces exportations respectent les obligations commerciales internationales du Canada. En outre, la stabilité relative qu'entraîne la gestion de l'offre crée un environnement positif et prévisible, propice aux investissements et à la croissance. En fait, selon les résultats du Recensement de l'agriculture de 2016, Statistique Canada a noté que l'efficacité accrue de l'industrie laitière est attribuable à des « progrès sur le plan de la gestion de l'alimentation, de la génétique et des technologies, y compris l'utilisation de la traite robotisée ». (Recensement de l'agriculture 2017, *L'efficacité de la production et les prix dictent les tendances relatives au bétail*). Or, sans la stabilité qu'offre la gestion de l'offre, il pourrait ne pas être possible de consentir les investissements à la fois considérables et continus requis pour atteindre cette efficacité accrue.

Au Canada, les producteurs tirent leur revenu du marché et n'obtiennent aucune subvention directe du gouvernement. En revanche, aux États-Unis, le gouvernement offre un soutien massif aux producteurs et au secteur agroalimentaire sous forme de subventions directes et indirectes. À cet égard, une étude de 2009 réalisée par Grey, Clark et Shih a révélé que l'industrie laitière des États-Unis recevait au total 31 \$/hl en subventions directes et indirectes financées par les contribuables<sup>2</sup>. Les subventions sont gérées par l'entremise de programmes administrés par le département fédéral de l'Agriculture et ceux des États, et des programmes d'irrigation des États-Unis, qui représentent un élément important du soutien global. À l'inverse, au Canada, les producteurs laitiers ne reçoivent aucune subvention directe du gouvernement.

De plus, selon une étude réalisée en 2015 par le Boston Consulting Group à la demande d'Agropur, le démantèlement du système de gestion de l'offre de l'industrie laitière canadienne entraînerait :

- Une diminution de 2,1 à 3,5 milliards de dollars des contributions au PIB;
- Une perte de 24 000 emplois directs;
- L'incapacité pour jusqu'à 40 à 50 % des fermes de couvrir leurs coûts en espèce.

L'étude du Boston Consulting Group (2015) a également révélé que, malgré des prix à la production plus faibles, la déréglementation dans d'autres pays a en fait *réduit* la marge des transformateurs de produits laitiers. De plus, la diminution des prix à la production n'a pas nécessairement été transférée aux consommateurs. Par exemple, en Australie, à la suite de la déréglementation, entre 2004 et 2011, les prix à la consommation du beurre et du fromage ont augmenté annuellement de 4 et 7 % respectivement, ce qui est beaucoup plus que le taux d'inflation de l'Australie au cours de la même période (2,9 % annuel).

Dans le contexte actuel de sursaturation des marchés laitiers mondiaux, qui a mené à de faibles prix à la production et à une réduction des prix que reçoivent les transformateurs, la gestion de l'offre est une bouffée d'air frais. La gestion de l'offre, de par sa nature, permet de garantir que la surproduction est largement évitée, et le système permet de réduire significativement l'impact dévastateur des fluctuations du marché, fluctuations qui ont eu des répercussions négatives sur le prix du lait ailleurs dans le monde. Lorsque trop de lait est produit, les prix chutent, et les incitatifs à investir dans l'accroissement de la capacité des installations de transformation disparaissent. Cela entraîne des pertes d'emplois, des pertes de revenus pour les producteurs et, dans certains cas, l'obligation pour les producteurs de mettre fin à leur exploitation. Selon une étude de l'International Farm Comparison Network (IFCN), en 2015, en raison d'un prix mondial moyen de 29 \$ US/100 kg de lait corrigé pour l'énergie (LCE)<sup>3</sup>, moins de 10 % de la production laitière mondiale a été vendue à un prix permettant de couvrir les coûts de production! Heureusement, la situation s'est améliorée depuis, mais les prix actuels permettent de couvrir le coût de production pour seulement 50 % de la production laitière mondiale.

Or, non seulement la gestion de l'offre fonctionne-t-elle pour les producteurs laitiers et l'économie du Canada, mais elle est également bénéfique pour les consommateurs canadiens. Si l'on compare les prix à

---

<sup>2</sup> L'étude est en cours de révision, et une version mise à jour sera disponible sous peu.

<sup>3</sup> Le LCE est du lait normalisé à 4 % de matière grasse et à 3,3 % de protéines.

la consommation des produits laitiers au Canada à ceux des États-Unis, il est clair que les produits laitiers ne sont pas nécessairement plus chers au Canada qu'aux États-Unis. En fait, le tableau 1 ci-dessous démontre clairement que pour certains produits, les prix au Canada sont plus faibles qu'aux États-Unis. Par exemple, pour les 52 semaines se terminant le 27 mai 2017, les consommateurs canadiens ont payé en moyenne 9,34 \$/kg pour le beurre et 13,90 \$/kg pour le Cheddar, comparativement à 10,71 \$/kg et à 14,87 \$/kg respectivement aux États-Unis.

**Tableau 1. Prix à la consommation de certains produits laitiers**

\$ CA/kg	Canada	États-Unis
Lait	1,51 \$/litre	1,27 \$/litre
Lait (sans STbr)*	1,51 \$	1,63 \$
Beurre	9,34 \$	10,71 \$
Cheddar	13,90 \$	14,87 \$
Mozzarella	13,65 \$	14,38 \$
Yogourt	4,98 \$	6,57 \$

Source : Nielsen, 52 semaines se terminant le 27 mai 2017. Taux de change à 1,32

\*Tout le lait canadien est produit sans STbr

En très grande proportion, le public canadien soutient le système de gestion de l'offre et l'industrie laitière. Le 26 mai 2017, Campaign Research a publié les résultats d'un sondage demandant aux Canadiens s'ils approuvaient ou désapprouvaient la gestion de l'offre. Les résultats sont à la fois clairs et sans équivoque : 75 % des Canadiens approuvent la gestion de l'offre. Ce sondage fait suite à un autre sondage distinct publié plus tôt en mai par Abacus Data et montrant que 92 % des Canadiens se disent satisfaits de la qualité et du choix de produits laitiers offerts au Canada, et que 77 % affirment être satisfaits des politiques laitières canadiennes.

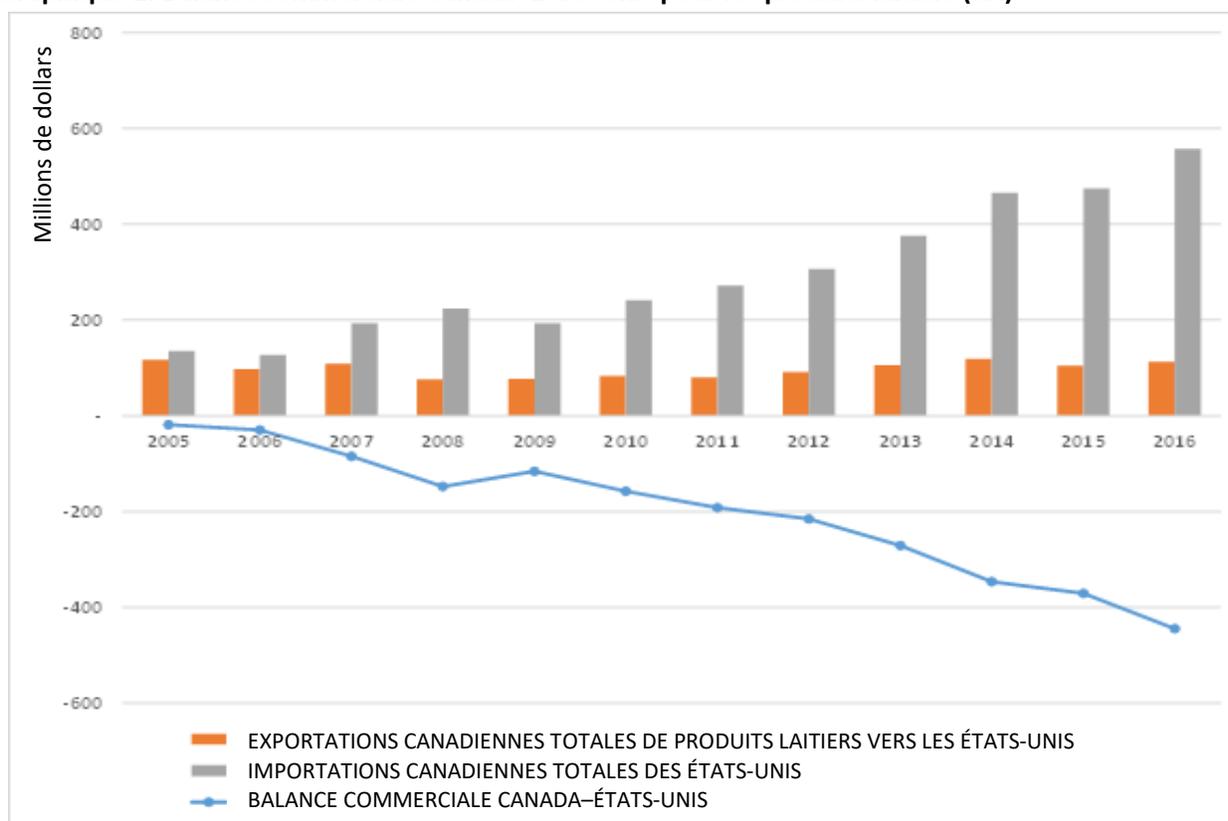
Comme l'a dit le premier ministre, Justin Trudeau : « la gestion de l'offre fonctionne pour les agriculteurs, elle fonctionne pour notre industrie agricole et elle fonctionne pour les Canadiens. »

### **Commerce des produits laitiers entre le Canada et les États-Unis**

En vertu du système de gestion de l'offre, l'industrie laitière canadienne se concentre sur la production nécessaire pour répondre à la demande intérieure. Ainsi, les politiques laitières canadiennes ont été mises en place afin de répondre aux besoins intérieurs et aux évolutions du marché. Inversement, l'industrie laitière des États-Unis dépend largement des marchés d'exportation, les exportations représentant 14 % de la production laitière américaine en 2016. Les États-Unis ont de plus en plus recours aux marchés d'exportation pour se défaire de surplus de solides non gras (SNG).

Comme le montre le graphique 2 ci-dessous, les États-Unis bénéficient d'une balance commerciale favorable avec le Canada pour les produits laitiers. En 2016, l'excédent commercial des États-Unis avec le Canada a atteint son niveau le plus élevé des dix dernières années. Aujourd'hui, le Canada est le deuxième marché d'exportation des États-Unis pour les produits laitiers – il n'est surpassé que par le Mexique.

**Graphique 2. Balance commerciale Canada–États-Unis pour les produits laitiers (CA)**



Source : Centre canadien d'information laitière (AAC)

La forte demande pour de la matière grasse aux États-Unis a entraîné des surplus de poudre de lait écrémé (PLÉ) (également appelée solides non gras [SNG]), un sous-produit de la production du beurre. Par conséquent, le point de mire des stratégies américaines d'exportation de produits laitiers est l'exportation de ces surplus de solides non gras (SNG), entre autres l'exportation de lait diafiltré au Canada. Cette offre excédentaire de SNG, qui fait l'objet de dumping sur le marché de l'exportation, a généré une offre excédentaire mondiale, entraînant des effets négatifs considérables pour les producteurs de partout dans le monde.

Il est également important de garder en tête que la valeur du dollar américain n'a généralement pas favorisé les exportations. Or, malgré une hausse de plus de 30 % du taux de change, positionnant le dollar canadien à environ 1,30 \$ par dollar américain, la balance commerciale continue de s'accroître en faveur des États-Unis. En fait, comme nous l'avons vu au graphique 2, en 2016, les États-Unis ont bénéficié d'un excédent commercial de plus de 400 millions de dollars canadiens avec le Canada en ce qui concerne les produits laitiers.

Les exportations de produits laitiers américains vers le Canada proviennent principalement de cinq États, qui représentent 64 % des exportations vers le Canada. Par ailleurs, à elles seules, les importations provenant du Wisconsin et de l'État de New York (241 M\$ CA) représentent un volume supérieur à celui des exportations canadiennes totales de produits laitiers vers tous les pays combinés (235 M\$ CA) (voir le tableau 2 ci-dessous).

**Tableau 2. Principaux États des États-Unis pour l'exportation de produits laitiers au Canada en 2016**

	Importations canadiennes de produits laitiers en 2016 (\$ CA)	% des importations totales en provenance des États-Unis	Produits les plus importés
Wisconsin	155,4 M\$	27,9 %	Lactosérum, CPL, beurre, fromage
New York	85,5 M\$	15,3 %	CPL, IPL, beurre, lactosérum
Idaho	47,5 M\$	8,5 %	Produits de lactosérum, IPL, crème, CPL
Californie	40,4 M\$	7,2 %	Lactosérum, matières protéiques de lait
Minnesota	28,1 M\$	5,0 %	Lactosérum, poudre de lait entier, IPL, beurre
<b>5 États au total</b>	<b>356,9 M\$</b>	<b>64,0 %</b>	

Finalement, aux États-Unis, les exportations de produits laitiers sont également soutenues par des programmes tels que Cooperatives Working Together (CWT), un programme lancé en 2004 et coïncidant avec la hausse rapide des exportations des États-Unis. Selon CWT, le programme consiste en une redevance « volontaire » (bien qu'il semble que les membres des coopératives n'aient pas la possibilité de se retirer<sup>4</sup>) recueillie par les coopératives pour soutenir l'exportation de produits laitiers américains dans le marché mondial. En d'autres termes, CWT est un moyen de subventionner l'exportation de produits laitiers américains.

### **La gestion de l'offre ne fait pas obstacle au commerce**

Comme mentionné ci-dessus, la balance commerciale en ce qui concerne les produits laitiers favorise grandement les États-Unis. Actuellement, environ 10 % de la demande canadienne est satisfaite par l'entremise de produits laitiers importés, dont une grande partie fait l'objet d'un dumping par les États-Unis sur le marché canadien. En comparaison, aux États-Unis, seulement de 3 à 4 % de la demande intérieure est satisfaite par les importations en provenance de tous les pays.

Ainsi, en plus de respecter ses engagements commerciaux internationaux, le Canada permet aux produits américains hautement subventionnés d'entrer sur le marché canadien et de faire concurrence à notre production intérieure. Lorsque les politiciens américains parlent de « commerce fiable, ouvert et équitable », ils se basent sur leur propre interprétation unique de ce que signifie « fiable », « ouvert » et « équitable ». Or, le commerce équitable suppose des règles du jeu équitables. Le soutien accordé au

---

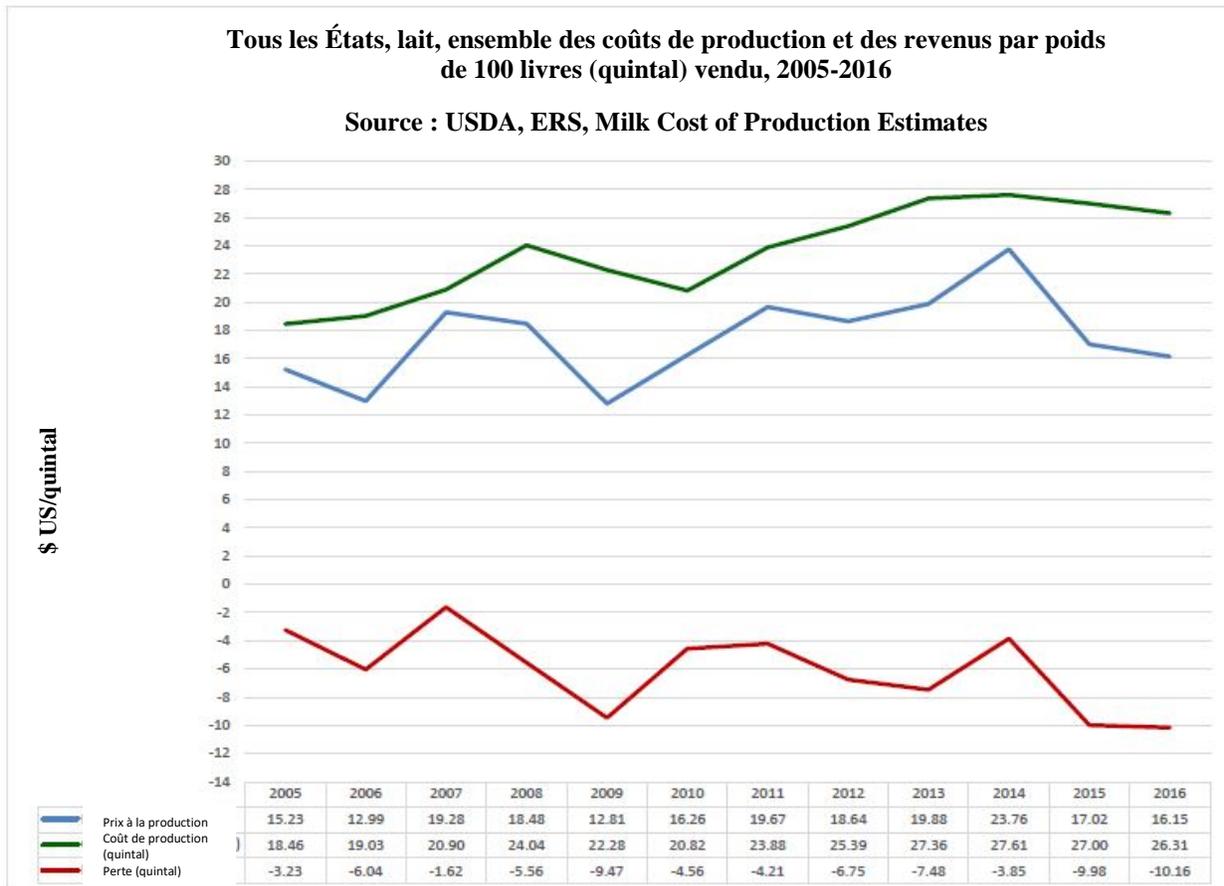
<sup>4</sup> **Conditions pour se retirer de CWT** : À moins de recevoir une approbation contraire du comité de CWT, un membre de CWT peut seulement se retirer du regroupement, lors de toute période d'un an, si le programme de CWT est suspendu. La seule exception est qu'un producteur indépendant peut se retirer de CWT durant une telle période d'un an si ce producteur indépendant vend l'ensemble de son troupeau de vaches laitières durant cette même période. La permission de se retirer peut être accordée ou refusée par le comité de CWT, à sa discrétion, et peut être assujettie à des modalités et conditions déterminées par le comité de CWT.

(CWT 2017, <http://www.cwt.coop/about-us/by-laws/>)

secteur agricole des États-Unis par l'entremise de subventions gouvernementales directes et indirectes exclut de toute évidence des règles du jeu équitables, et cette situation n'est pas près de changer. Les deux dernières ententes négociées par le Canada, soit l'AECG et le PTP, ont été qualifiées d'exhaustives, mais en réalité, quel que soit le niveau d'exhaustivité atteint, le soutien interne à l'agriculture a été exclu de ces ententes. Les États-Unis et l'Union européenne font valoir que le soutien interne peut seulement être abordé au niveau de l'OMC. De plus, le désengagement des États-Unis du processus multilatéral, notamment à l'OMC, suggère que le projet de discipliner davantage le recours au soutien interne pourrait être repoussé pour une durée indéterminée. Il est par conséquent essentiel d'aborder cette question dans le cadre des renégociations de l'ALÉNA afin de veiller à ce que les règles du jeu soient équitables entre le Canada et les États-Unis.

Finalement, comme le montre le graphique 3, les données du département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) montrent qu'en l'absence de subventions, le prix payé aux producteurs de ce pays pour leur lait n'est pas suffisant pour couvrir le coût de production. Ces données soulèvent d'importantes questions sur l'évolution de l'industrie laitière des États-Unis et sur sa dépendance au soutien gouvernemental.

**Graphique 3. Lait aux États-Unis : coût de production et revenus par quintal, tous États confondus**



## **Le protectionnisme américain**

S'il est vrai que le système de gestion de l'offre du Canada dépend de la gestion des importations afin de répondre adéquatement à l'ensemble de la demande intérieure tout en limitant les surplus de production, il importe de mentionner que les États-Unis limitent également leurs importations de lait par l'entremise de contingents tarifaires (CT), rendant leur industrie tout aussi protectionniste, voire plus, que celle du Canada. Les États-Unis disposent en tout de 24 CT pour les produits laitiers, comparativement à 12 pour le Canada. Les deux pays ont conservé leur droit d'appliquer des mécanismes de sauvegarde spéciale (MSS) de l'OMC<sup>5</sup>. Cependant, contrairement aux États-Unis, qui invoquent régulièrement le recours aux MSS, le Canada ne l'a jamais fait. Lorsqu'il est question des allégations de protectionnisme portées contre le Canada, il ne faut pas oublier que des politiques similaires, et dans certains cas plus strictes, sont en place pour certaines industries des États-Unis dites sensibles, dont celles des produits laitiers et du sucre.

De plus, des changements législatifs en cours continuent d'ajouter des niveaux de protection supplémentaires à certaines industries américaines. Le décret présidentiel « Achetez américain, embauchez américain » n'en est que le plus récent exemple. Une autre loi protectionniste en vigueur depuis longtemps est la Jones Act (Loi Jones)/Merchant Marine Act of 1920 (Loi de 1920 sur la marine marchande), qui stipule que seuls les navires construits aux États-Unis ont le droit de transporter des biens dans les zones côtières des États-Unis. Finalement, les États-Unis disposent d'une myriade de politiques et de subventions visant à stimuler les exportations. Des exemples incluent le CWT et les importantes subventions offertes aux industries agricoles, de la fabrication et de l'énergie. De façon similaire, des politiques ayant pour but de nuire aux importations sont en place. Il s'agit entre autres de politiques protectionnistes qui jouent le rôle d'obstacles non tarifaires. Des exemples sont la loi Achetez américain, les récents tarifs sur le bois d'œuvre résineux canadien, les taxes proposées sur les produits importés de Chine et les soi-disant mesures de sécurité nationale, qui pourraient affecter le commerce mondial des produits d'acier et d'aluminium.

Ces exemples mettent en lumière certaines des importantes mesures protectionnistes mises en œuvre par les États-Unis pour protéger leurs marchés intérieurs. Or, ces mesures viennent s'ajouter au soutien gouvernemental considérable dont bénéficie l'industrie agricole en lien avec la Loi agricole et totalisant plus de 100 milliards de dollars par année, et cela ne tient pas compte des programmes d'irrigation. Chacune de ces mesures représente une utilisation défensive des lois et politiques intérieures visant à déstabiliser le commerce et à nuire à l'accès aux marchés.

## **Respecter les règles**

Certains ont suggéré que le Canada n'a pas respecté les règles en adoptant des politiques qui entravent prétendument le commerce. À cet égard, les Producteurs laitiers du Canada considèrent que l'industrie laitière canadienne est dynamique et adaptative; elle réagit continuellement aux changements qui se produisent sur le marché intérieur. Ainsi, toute nouvelle politique a pour but de réagir à ces changements. L'accord de principe entre les transformateurs et les producteurs laitiers canadiens pour une stratégie nationale des ingrédients, y compris sa classe 7, ne fait pas exception. En fait, l'introduction de la classe 7 favorise l'innovation, ce qui mènera à la croissance de l'industrie laitière canadienne. Le but de la stratégie

---

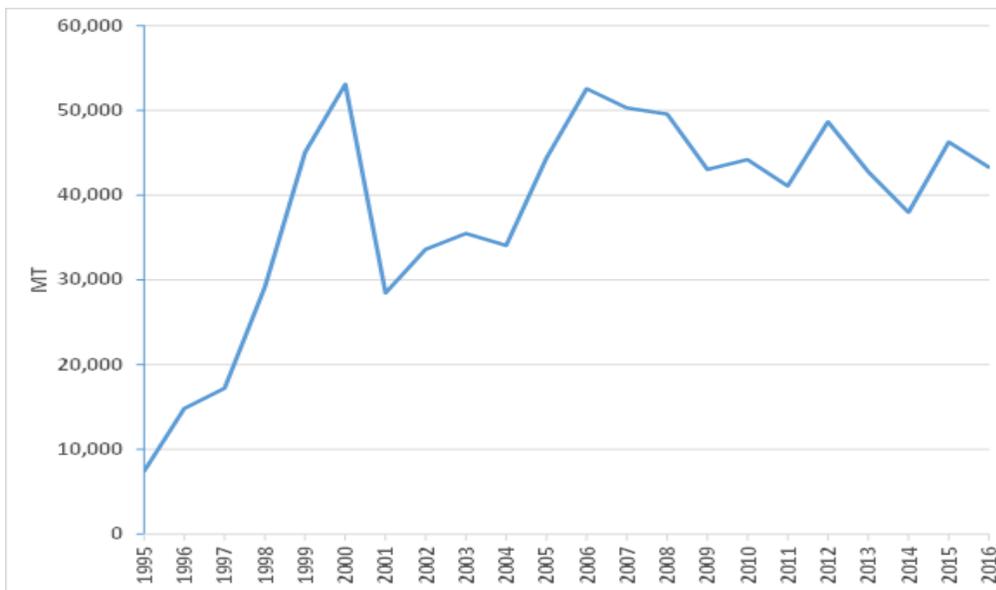
<sup>5</sup> Les MSS sont en fait des restrictions appliquées au moyen de contingents mises en œuvre de manière temporaire sur les importations afin de réagir à des circonstances précises entraînant une progression soudaine des importations. En agriculture, les MSS ne peuvent pas être utilisés dans le contexte de CT; elles peuvent s'appliquer uniquement à des produits ayant fait l'objet de tarifs. Les dispositions sur l'utilisation des MSS sont énoncées dans l'article 5 de l'Accord sur l'Agriculture de l'OMC. À cet égard, 39 pays se réservent le droit d'utiliser les MSS, dont le Canada et les États-Unis. (OMC, 2017)

est de mettre à niveau notre capacité, d'offrir une gamme de produits pour une utilisation dans des applications alimentaires ou non alimentaires, de simplifier la gestion de notre chaîne d'approvisionnement, et d'accroître la flexibilité pour répondre à la demande du marché de manière plus efficace et opportune – tout en ajoutant de la valeur à la protéine produite au pays, sur le marché canadien. Encore une fois, le système canadien s'emploie à répondre aux besoins du marché intérieur et n'est pas axé sur les exportations comme celui des États-Unis.

Un autre exemple concerne les normes canadiennes de composition du fromage. Ces normes ont été mises en place pour réduire la confusion chez les consommateurs de fromages canadiens. Avant la mise en place des normes, les produits fromagers étaient vendus en vertu de deux ensembles de règlements : la Loi sur les aliments et drogues et la Loi sur les produits agricoles au Canada – Règlements sur les produits laitiers. Les États-Unis disposent également d'un ensemble de normes pour le fromage par l'entremise de leurs normes d'identité, lesquelles sont beaucoup plus strictes que les normes canadiennes. Ils interdisent entre autres l'utilisation de concentrés de protéine du lait (CPL) et du lait diafiltré dans la fabrication du fromage. Ironiquement, le lait diafiltré est exporté au Canada par les États-Unis.

L'objectif du Canada est d'aborder les changements qui se produisent sur le marché intérieur. Dans un même ordre d'idées, les États-Unis ont entrepris des études sur les lacunes du marché et ont mis en œuvre des politiques connexes. Par exemple, l'étude menée en 2004 sur la compétitivité de l'industrie des ingrédients laitiers des États-Unis a permis de cibler des lacunes sur le marché des produits laitiers des États-Unis. Ce rapport a donné naissance à un processus grâce auquel les États-Unis ont réinvesti dans leurs capacités de transformation, ce qui a entraîné une stabilisation des importations de concentrés de protéine du lait (CPL) en provenance de la Nouvelle-Zélande, qui avaient augmenté considérablement dans les années précédentes. Comme le montre le graphique 4 ci-dessous, les importations de CPL des États-Unis en provenance de la Nouvelle-Zélande se sont accrues de manière importante à la fin des années 1990. En 2004, les États-Unis ont mis en œuvre un programme visant à produire des CPL au pays, en utilisant de l'argent qu'ils utiliseraient normalement pour acheter des surplus de lait en poudre. Le programme a soutenu le développement de l'industrie des CPL/caséines des États-Unis.

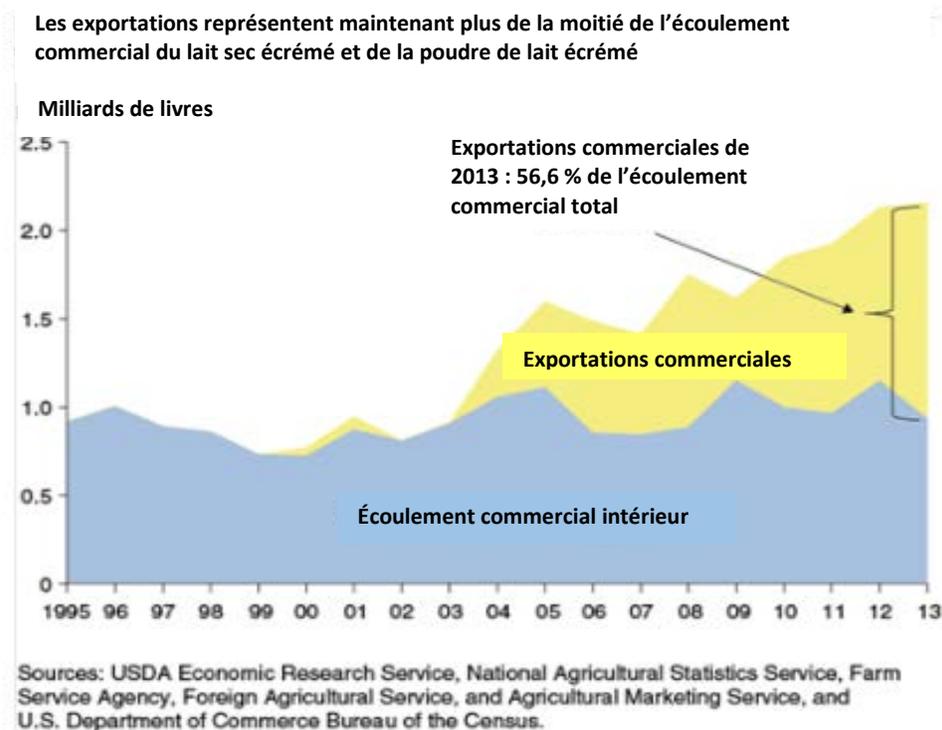
**Graphique 4. Importations de CPL des États-Unis en provenance de la Nouvelle-Zélande**



Source : USDA/FAS (Foreign Agricultural Service)

En plus du programme mis en place pour développer l'industrie des CPL/caséines, les États-Unis ont ajusté le prix de soutien du beurre et du lait sec écrémé (LSÉ). Afin d'équilibrer les marchés du beurre et du lait sec écrémé, la Commodity Credit Corporation (CCC) a augmenté le prix qu'elle paye pour le beurre et diminué son prix d'achat du lait sec écrémé. Pour compenser l'impact de l'ajustement, l'USDA a également annoncé qu'elle allouerait 55 millions de livres additionnelles de lait sec écrémé à l'exportation en vertu du Programme d'incitation et de stimulation des exportations de produits laitiers. La politique d'ajustement qui permet un prix subventionné pour le lait sec écrémé et la PLÉ a entraîné une hausse importante correspondante des exportations par les États-Unis de ces produits (voir le graphique 5 ci-dessous). Il s'agit d'un cas manifeste de programme conçu pour s'attaquer à un marché intérieur en détérioration aux États-Unis.

**Graphique 5. Exportations de lait sec écrémé (LSÉ) et de poudre de lait écrémé (PLÉ)**



De plus, à plusieurs occasions, les États-Unis ont contourné la réglementation commerciale dans le cadre de leur commerce avec le Canada. À titre d'exemple, les États-Unis ont créé un produit qu'ils utilisent eux-mêmes rarement (le lait diafiltré) précisément dans le but de profiter d'une brèche dans les accords commerciaux existants et de pratiquer des prix inférieurs à ceux du marché canadien des produits laitiers. Les producteurs laitiers canadiens perdent environ 230 millions de dollars annuellement depuis 2015 en raison de l'importation de lait diafiltré qui remplace directement la production intérieure canadienne.

D'autres exemples de produits importés des États-Unis dans le but de contourner les systèmes de classification et les CT du Canada sont les suivants : les garnitures pour pizza (n° d'appel AP-2015-011), la crème salée et d'autres préparations alimentaires.

L'industrie laitière canadienne a toujours respecté et continuera de respecter les accords commerciaux internationaux existants et les règlements qui y sont associés. Or, on ne peut en dire autant de l'industrie laitière des États-Unis, qui a prouvé, à maintes reprises, qu'elle n'est pas disposée à respecter les règles du commerce international.

### **Conclusion**

Comme nous l'avons mentionné, la gestion de l'offre est bénéfique pour le Canada puisqu'elle favorise la création d'emplois et l'innovation, et contribue grandement au PIB et aux recettes fiscales du Canada. Selon l'ensemble des données disponibles, il est incontestable que :

1. Le Canada présente un déficit commercial par rapport aux États-Unis en ce qui concerne les produits laitiers;
2. La production laitière canadienne est axée sur le marché intérieur et a pour objectif de satisfaire à la demande intérieure;
3. L'industrie laitière canadienne respecte et a la ferme intention de continuer de respecter les accords commerciaux internationaux existants et les règlements qui y sont associés.

De plus, si on s'attarde en détail au contexte économique qui a amené le Canada à adopter la gestion de l'offre pour le secteur laitier il y a 50 ans, on constate qu'en ce qui concerne le marché des produits laitiers, la situation demeure similaire en 2017 :

1. Il y a peu d'acheteurs;
2. Il y a beaucoup de vendeurs;
3. Les marchés mondiaux sont très volatils principalement en raison d'un déséquilibre entre l'offre et la demande;
4. Les industries laitières sont hautement subventionnées/soutenues dans plusieurs régions du monde.

L'introduction de la gestion de l'offre a favorisé la création d'un environnement de marché très stable au Canada – or, la création d'un environnement de marché stable est un objectif que souhaitent atteindre les décideurs de partout dans le monde. Le secteur laitier canadien a réalisé une chose que la planète entière lui envie – particulièrement dans le contexte actuel, où le marché mondial des produits laitiers est extrêmement volatil. Le soutien continu du gouvernement est essentiel pour maintenir l'intégrité des secteurs visés par la gestion de l'offre dans l'éventualité où on demanderait un plus grand accès à notre marché dans le cadre de la renégociation de l'ALÉNA. Conformément à leur mandat de continuer à s'unir pour soutenir fermement le maintien de leur système national de gestion de l'offre, les délégués présents à la Conférence annuelle sur la politique laitière de 2017 des PLC ont unanimement confirmé qu'ils ne s'opposent pas à ce que le Canada participe à des négociations bilatérales, plurilatérales ou multilatérales – pourvu que les accords n'entraînent pas de répercussions négatives pour leur industrie. Plus précisément, les délégués se sont unanimement entendus sur le fait que le gouvernement du Canada doit exclure toute discussion relative à la taille des CT et au niveau des tarifs hors quota pour les produits laitiers dans le contexte de la renégociation de l'ALÉNA.